

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1269
CONCERNANT LA CITATION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 490 DE L'AVENUE RICHARD
(LOT 6 321 006 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1269 concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'Église Immaculée-Conception sise au 490 de l'avenue Richard (lot 6 321 006 au cadastre du Québec).

Le règlement N° 2023-1269 est entré en vigueur le 4 décembre 2023, conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour du mois de février 2024
et publié le 21 février 2024



Angèle Tousignant, greffière